

AVENANT À LA CONVENTION N°
**Participation des intervenant(e)s extérieur(e)s
des collectivités territoriales, associations
aux activités d'enseignement physiques
et sportives dans les écoles publiques**

En conformité avec l'article 13 de la convention n°..... signée entre

L'État, représenté par Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais, agissant sur délégation de la Rectrice d'Académie 20 boulevard de la Liberté, CS 90016, 62021 ARRAS Cedex | ce.i62de3@ac-lille.fr

et :

Mme, M.

représentant(e) de la collectivité territoriale :

.....

président(e) de l'association :

.....

autre (délégation de service public, organisme de formation, etc...) représenté(e) par :

.....

en date du

Est ou sont convenue(s) la (les) modification(s) suivante(s) :

• **SIGNATAIRE**

Est modifié le nom du ou de la représentant(e) ou du ou de la responsable de la collectivité locale, de l'association ou de la structure convenu en préambule de la convention comme suit :

NOM et Prénom :

Fonction :

• **SECTEUR D'INTERVENTION**

Est modifié le secteur d'intervention convenu à l'article 2 de la convention comme suit :

École(s) :

Circonscription(s) :

Bassin(s) d'éducation :

Département :

• **AUTRE MODIFICATION**

Est modifiée/ajoutée/abrogée* la disposition suivante (**raier les mentions inutiles*) :

.....

.....

.....

.....

Mis à jour en Janvier 2025

AVENANT À LA CONVENTION N°
**Participation des intervenant(e)s extérieur(e)s
des collectivités territoriales, associations
aux activités d'enseignement physiques
et sportives dans les écoles publiques**

Fait à :

Le

- Le (la) représentant(e) de la collectivité territoriale ou de la structure ou le (la) président(e) de l'association :

Signature :

- Le (la) directeur(trice) des écoles concernées :

(Dans le cas de plusieurs écoles concernées par le (la) ou les mêmes intervenant(e)s, la signature de l'IEN fait foi)

Date :

Signature (s) :

- L'inspectrice de l'Éducation nationale ou l'inspecteur de l'Éducation nationale :

- *Cas A : soit l'inspecteur(trice) de circonscription si la demande ne concerne que des écoles de sa circonscription*

- *Cas B : soit l'inspecteur(trice) de circonscription où se trouve la structure (piscine, base nautique...) si la demande concerne des écoles issues de plusieurs circonscriptions*

- *Cas C : soit le directeur académique uniquement pour des interventions départementales avec un organisme de formation, une ligue...*

Date :

Signature :

- L'État, représenté par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais, agissant sur délégation de la Rectrice d'Académie :

Date :

Signature :